

Walter CUITTEAUD

NON A L'INTEGRATION

*Le Peuple martiniquais
a les moyens de commencer avantageusement avec
l'Europe s'il gère lui-même ses affaires*

Préface de Serge MÉNIL

Édité au profit des œuvres du syndicat des P et T -CGTM

Walter GUITTEAUD

NON A L'INTEGRATION

*Le Peuple martiniquais
a les moyens de commencer avantageusement avec
l'Europe s'il gère lui-même ses affaires*

PRÉFACE



Walter GUITTEAUD

Pourquoi ne le dirais-je pas ?

J'ai toujours été frappé par la curiosité des événements planétaires qui sous-tend toute la réflexion de Walter GUITTEAUD.

Réflexion qui elle-même alimente, tonifie une capacité de révolte que des années de militantisme n'ont guère altérée.

Curiosité des événements, capacité de révolte, un certain art de se moquer des autres et de lui-même, donnent aux plaidoiries de Walter GUITTEAUD, une fraîcheur persuasive.

Parce que oui, à mon sens, Walter GUITTEAUD est un avocat opiniâtre de la cause Martinique.

La publication du rapport RIPERT d'abord, l'organisation du Référendum sur le traité de Maastricht ensuite, lui ont donné l'occasion de dire, avec quelque impétuosité parfois, l'urgence d'un ressaisissement des Martiniquais, qu'il souhaite, moins frileux, plus lucides et capables d'audace.

La réflexion que Walter GUITTEAUD vous livre, date de plusieurs mois déjà, mais elle garde toute son actualité. Mieux, peut-être, celle de ces derniers jours - Les propos de Jacques DELORS sur la construction européenne, les rebondissements qui caractérisent le traitement de la crise de la banane - Les récentes conclusions de la commission présidée par le Doyen Georges VEDEL sur la réforme constitutionnelle en soulignent la pertinence.

Les lignes qui suivent alerteront sur les risques qui pèsent sur la cohésion sociale de notre pays et l'impérative nécessité d'un Projet Martinique

Le 16 février 1993 Serge MÉNIL

NON A L'INTÉGRATION A L'EUROPE

Le peuple martiniquais a été appelé à participer au référendum du dimanche 20 septembre 1992, sur le traité de Maastricht, alors qu'il a été intégré subrepticement à l'Europe en 1957.

Le traité de Maastricht ne sert qu'à renforcer l'Europe communautaire. Le plus urgent pour le peuple martiniquais est de réfléchir, de discuter, pour déterminer ses intérêts par rapport à cette communauté. Les capitalistes martiniquais, eux, ont été plus clairvoyants que le reste de la population.

Ils ont tout de suite compris le parti qu'ils pouvaient tirer de l'intégration à l'Europe. Ils ont créé la FEDOM (Fédération des Entreprises d'Outre-Mer, qui regroupe les Unions Patronales de la Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, les organisations de petites et moyennes industries des Antilles et les producteurs du secteur agricole et agro-alimentaire, notamment le CODERUM, la SICABAM et le GIPAM.

Les buts poursuivis par les membres de la FEDOM sont précis :

- Disposer à Paris d'une cellule de coordination et de concertation des différentes unions patronales et organisations professionnelles des D.O.M. ;

- Tenir le contact avec le Cabinet du Président de la République, les services du Premier Ministre et du Ministre des D.O.M. ;

- Préparer Outre-Mer les animateurs de F économie à l'échéance de 1992 et informer en permanence par EURODOM les fonctionnaires spécialisés et les membres de la commission des communautés européennes à Bruxelles, des réalités de l'Outre-Mer.

De 1957 à aujourd'hui, on a assisté à un bouleversement de l'économie martiniquaise. Tandis que le secteur commercial (Supermarchés, voitures, commerces divers, tourisme, etc.) prend des proportions alarmantes.

On passe de :

- 14 usines à sucre à une,
- 110 distilleries à rhum à 13,
- 1 110 000 tonnes de canne à 150 000,

- Le taux de couverture de nos importations pour la même période passe de 78 % à 23 %.
- Plus de 40 000 chômeurs.

La FEDOM a été la seule organisation professionnelle nationale à être auditionnée par la commission RIPERT.

Rien d'étonnant à cela.

Le rapport RIPERT comporte 58 propositions dont le numéro 37 est clair :

- Assurer le respect des programmes nationaux ou européens adoptés en vue du développement des infrastructures.

On a tout mis en œuvre pour faire croire que le rapport RIPERT était surtout orienté vers la suppression des 40 % des fonctionnaires pour trouver les ressources nécessaires pour l'égalité sociale et l'aide au développement du pays.

En réalité, il s'agit :

1 -De diminuer les avantages des fonctionnaires locaux pour orienter davantage les jeunes originaires des DOM vers le secteur privé.

2 -De créer deux catégories de fonctionnaires : Les originaires de l'Europe (libre circulation des personnes) ayant des avantages refusés aux autochtones.

3 -De favoriser la modification des rémunérations des fonctions publiques territoriales et hospitalières, des secteurs publics, parapublics ou privés et des professions réglementées inspirées par celles des fonctionnaires de l'État.

4 -D'encourager la négociation sur la définition de la tâche dans les secteurs agricoles.

Compétitivité oblige : ne pouvant réduire des salaires déjà bien bas, on envisage d'augmenter les tâches.

5 -Supprimer la réfaction de l'impôt sur le revenu.

Telle famille dont les revenus ne permettaient pas de payer l'impôt dans le système actuel, sera amenée à en payer désormais, ce qui fait, non seulement, une aggravation du pouvoir d'achat, mais entraîne de surcroît toute une série de conséquences comme le paiement de la taxe d'habitation, la non-gratuité de certains avantages sociaux, etc.

Il n'était pas difficile de prévoir que l'ensemble de ces dispositions augmenterait considérablement le chômage et la misère à la Martinique

Aussi, la proposition 52 du rapport prévoit tranquillement :

- Améliorer la préparation des candidats à la migration ainsi que les modalités de leur accueil en métropole.

Aussi, lorsque les syndicats se sont occupés de l'intégration à l'Europe, voilà leurs conclusions tirées de la Charte d'actions unitaires des organismes des directions de la C.D.M.T, la C.F.T.C., la C.G.T.M., la F.E.N. et l'U.G.T.M, signée le 1er mai 1989.

Le plus faible degré d'autonomie actuelle des collectivités publiques martiniquaises régnera du fait de la centralisation au niveau européen, des miettes de pouvoir fiscal qu'elles détiennent.

L'Acte Unique Européen conduira à approfondir la crise sociale à laquelle sont déjà confrontés les travailleurs et les chômeurs et l'étendra également aux petits commerçants, artisans, professions libérales et l'encadrement notamment.

L'intégration européenne conduira à une évolution démographique qui peut modifier à terme très sensiblement la proportion de ressortissants de la C.E.E. en Martinique. Elle signifiera un renforcement du processus d'assimilation, menaçant l'authenticité culturelle du «Peuple Martiniquais».

Que représente la Martinique pour la Communauté européenne ?

- Un comptoir pour le commerce avec les pays environnants.
- Une base de défense de Kourou, base de lancement de fusées, entreprise européenne la plus importante du monde.
- Une base d'exploitation des richesses sous-marines (nodules, etc.).
- Une base touristique intéressante.

Au Traité de Paris, en 1763, à la fin de la Guerre de sept ans, la France, pour récupérer la Martinique et la Guadeloupe, céda aux Anglais : l'Inde, le Sénégal, le Canada, Tobago, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, la Dominique.

C'est dire si les richesses agricoles de la Martinique et de la Guadeloupe étaient alors importantes.

Aujourd'hui, les productions agricoles de ces îles, par rapport aux productions de nombreux autres pays, sont, tant en quantité qu'en prix, un véritable problème pour l'Europe.

Hommes politiques et hommes d'affaires en sont réduits à quémander à longueur d'année, comme des mendiants, des dispositions spéciales pour les D.O.M. Malgré toutes les platitudes, l'octroi de mer est battu en brèche, la banane est expirante, le rhum et le sucre ne sont pas mieux lotis.

Pourquoi ?

Pour la raison la plus évidente : nous sommes ligotés par le statut de département français. Supposons un instant que la Martinique ait un statut lui permettant de gérer elle-même ses propres affaires !

Il faudrait discuter avec les responsables martiniquais des conditions d'utilisation du comptoir, pour le commerce avec les pays environnants. Il faudrait discuter avec les responsables martiniquais des conditions d'utilisation de la base de défense de Kourou.

Il faudrait discuter avec les responsables martiniquais des conditions d'exploitation des richesses sous-marines (nodules, etc.). Les responsables martiniquais, appuyés sur les travailleurs du pays, pourraient orienter le tourisme dans le sens le plus profitable pour eux.

Enfin, la chose la plus importante, les Martiniquais pourraient utiliser leurs capacités intellectuelles au développement de leur pays.

Pourquoi un pays qui possède les alizés, des marées, des volcans, du soleil importe-t'il du mazout pour fabriquer son électricité ?

Pourquoi la Martinique qui fabrique le meilleur rhum et le meilleur sucre au monde, se voit-elle obligée de vendre ce sucre et ce rhum à des conditions lamentables ?

Pourquoi la Martinique n'aurait-elle pas une verrerie, fabriquant des récipients de diverses formes, décorés par nos artistes, dans lesquels seraient vendus, comme produits de luxe, tant aux touristes, que dans le monde, notre rhum et notre sucre raffiné ?

Pourquoi le sous-sol martiniquais ne serait-il pas systématiquement étudié, et qui peut dire ce qui en résulterait ?

Les hommes de sciences de la Martinique pourraient enfin s'installer dans leur pays, afin de l'étudier et de le faire progresser.

La Montagne Pelée et de nombreux mornes volcaniques martiniquais peuvent devenir des sources de richesses et d'occupations pour nos chômeurs.

Nous pourrions organiser notre agriculture dans le sens le plus favorable. Comme on le voit, l'idée d'une Martinique responsable permet déjà au moins de rêver.

Mais, examinons ce qui peut arriver si nous restons intégrés à l'Europe avec le statut de DOM ?

L'objectif de la Communauté européenne est l'accomplissement d'un grand marché intérieur, avec :

- l'élimination des frontières physiques,
- l'élimination des frontières techniques,
- l'élimination des frontières fiscales, autrement dit : la libre circulation des personnes et des biens.

Déjà, le Conseil d'Etat français, à trois reprises, a affirmé la primauté des directives européennes sur la loi française.

En effet, dans les institutions communautaires, on trouve :

La Commission qui comprend 17 commissaires nommés par les gouvernements des Etats, parfaitement indépendants. Elle fait des propositions de législation au Conseil des Ministres, c'est la gardienne des traités, elle gère les politiques communes, elle représente la Communauté à l'extérieur.

Le Conseil constitué :

a) du Conseil des ministres des douze selon les spécialités (finances, agriculture, etc.). Il a le pouvoir de décision sur proposition de la commission. Il décide selon les sujets, à l'unanimité (problèmes importants) ou à la majorité qualifiée (54 voix sur 76) (marché intérieur, recherche, santé, etc.).

b) du Conseil européen qui réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement des douze et le président de la commission.

Il se réunit au moins deux fois par an : c'est l'instance d'impulsion qui trace les lignes directrices. La présidence du Conseil européen tourne en suivant l'ordre alphabétique des États membres, tous les six mois.

1°) Nous avons de nombreux chômeurs, 9,5 % en mai 1992 contre 8 % en 1990.

En France : 3746 départs chez Renault, 800 douaniers en moins, les licenciements économiques ont progressé de 13 %. Dans l'industrie des armements, on prévoit la perte de milliers d'emplois en Europe d'ici 1998. Le Ministre du travail veut développer le travail à temps partiel.

2°) Les manifestations de racisme se développent tant en Europe qu'à la Martinique.

En France, chacun connaît les positions de LE PEN. Le Maire de Haumont (Nord) a organisé en juin 1992, un référendum sur les questions d'immigration ; la Présidente écologiste du Conseil Régional Marie-Christine BLANDIN et Harlem DÉSIR, sont venus dire «NON» à ce qu'ils estimaient être le «référendum de la haine» ; les électeurs ont voté «OUI» à une écrasante majorité de 87,18 %.

Début juillet 1992, le Juge des enfants de Dieppe (Seine-Maritime) Jean-Pierre URGIN (Antillais) a décidé de saisir le Conseil d'Etat, considérant comme «inacceptables», les sanctions prises à son encontre par le Conseil Supérieur de la magistrature.

«Je ne baisserai pas les bras. Je ne suis pas prêt à quitter la magistrature par la petite porte après m⁷ être fait traiter de sale nègre» a déclaré le juge, à la suite de la décision du CSM de le muter d'office et de lui interdire d'exercer les fonctions de juge des enfants.

A propos de l'accusation formulée contre lui d'avoir refusé de siéger au tribunal correctionnel pendant toute l'année 1991, M. URGIN a expliqué que c'était parce que les droits des étrangers jugés n'étaient pas respectés, alors que la présidente du Tribunal l'écartait des délibérations et que «certains collègues donnaient libre cours à des thèses racistes».

Il reconnaît avoir envoyé une lettre à la Présidente du Tribunal, l'accusant d'attitude raciste, qui a été qualifiée par le garde des sceaux de «manquement» caractérisé à la dignité et à la délicatesse.

Mais, selon lui, la hiérarchie judiciaire «n'a pas bougé» quand il a été traité de «sale nègre» par un justiciable devant témoin.

Le syndicat de la magistrature (gauche) a lancé un appel à tous ses délégués pour qu'ils dénoncent la décision du Conseil Supérieur de la Magistrature.

En Allemagne, surtout à l'Est, où un tiers de la population active est sans emploi fixe, on a assisté à des manifestations racistes appuyées par la population, à Rostoch, par exemple, à Cottbus, à Ketzin dans le Brandebourg, à Eisenkucteustadt, à Prenzlau, à Guben, à Berman, à Halle contre les Vietnamiens, à Quedlinburg, etc.

En Italie, dans la région de Rome, à Ostie, à Tus Colona, la police a dû intervenir contre les bandes de naziskins armées de cocktails molotov, de couteaux et de barres de fer.

Pour la Martinique, le racisme est à l'origine de la formation du peuple martiniquais.

Le Code noir, rédigé par Colbert, appliqué en 1685, au nom du Roi, pour réagir contre les atrocités dont étaient victimes les esclaves, décidait :

- Les esclaves sont instruits dans la religion catholique,
- Les esclaves ne peuvent se marier sans le consentement des patrons,
- Défense pour les esclaves appartenant à différents maîtres de se réunir le jour ou la nuit,
- Défense aux esclaves de vendre de la canne à sucre,
- Les esclaves ne peuvent rien avoir qui ne soit à leurs maîtres
- L'esclave qui aura frappé son maître, sa femme, ou ses enfants sera puni de mort,
- les excès ou voies de fait commis contre les personnes libres seront sévèrement punis, y compris de mort s'il échet.

L'esclave fugitif qui aurait été en fuite pendant un mois, à compter du jour où son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées, et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule, et s'il récidive un autre mois, à compter pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule, et le troisième, il sera puni de mort. C'est dire comment étaient traités les esclaves, si c'était là des mesures de clémence.

En 1794, si les esclaves de la Guadeloupe connurent la liberté, ceux de la Martinique n'en purent bénéficier, les békés de la Martinique, Dubuc à leur tête, préférant livrer la Martinique aux Anglais malgré les efforts héroïques de Rochambeau.

C'est pour moi l'occasion de rendre hommage à un jeune héros Martiniquais signalé par Rochambeau, dans son journal du siège. «Le jeune Roch, homme de couleur, enfant de 16 à 17 ans, eut le bras droit emporté d'un éclat de bombe. Il recommanda qu'on me remit son sabre pour l'employer contre les ennemis de l'État dès qu'il pourrait de nouveau s'en servir».

Napoléon, marié à Joséphine (femme béké, originaire de la Martinique), ayant rétabli l'esclavage en 1804, ce n'est qu'en 1848, grâce à la révolution des travailleurs français et la lutte des esclaves sur place, que Schœlcher fit voter l'abolition définitive de l'esclavage.

En 1939, le racisme fleurissant en Europe avec Hitler et Mussolini, l'Amiral Robert, représentant le Général Pétain, débarqua à la Martinique. Il démissionna tous les maires de couleur des communes de la Martinique et les remplaça d'autorité par les békés. Le racisme s'installa dans toute sa hideur, personnalisé par le commissaire ANCINEL et son chien, qui terrorisaient les gens

dans les rues de Fort-de-France. Heureusement, me dira-t-on, il y a eu la départementalisation en 1946. Hélas, malgré les luttes incessantes des travailleurs martiniquais, jusqu'à ce jour, le régime des prestations familiales dans les DOM a des différences considérables avec le régime en vigueur en Métropole.

Les dirigeants français savent parfaitement que les DOM ne seront jamais des départements français. Voilà ce qu'a déclaré M P-H TEITGEN à l'Assemblée nationale.

Que vous le vouliez ou non, que vous pensiez qu'ils ont raison ou que vous estimiez qu'ils ont tort, en fait, quand vous parlez d'assimilation à nos compatriotes des territoires d'Outre-Mer, ils entendent d'abord et principalement, l'assimilation économique, sociale et des niveaux de vie.

Et si vous leur dites que la France veut dans l'Outre-Mer réaliser l'assimilation, ils vous répondent : «Alors, accordez-nous immédiatement l'égalité des salaires, l'égalité dans la législation du travail, dans le bénéfice de la Sécurité Sociale, l'égalité dans les Allocations Familiales, en bref, l'égalité des niveaux de vie.

Quelles en seraient les conséquences ?

Il faudrait, pour atteindre ce but, que la totalité des Français consente à un abaissement de 25 % à 30 % de leur niveau de vie au profit de nos compatriotes des Territoires d'Outre-Mer. Dès lors, il faut avoir le courage de dire que nous ne sommes pas décidés à donner l'assimilation des niveaux de vie.

Et, puisque nous ne voulons pas donner l'égalité dans tous les droits politiques avec l'égalité économique et sociale, et que nous ne le pouvons pas, il ne faut plus parler d'assimilation.

Le gouvernement a donc raison de tourner définitivement la page et d'orienter dans une autre direction la politique outremer. Les gouvernants français savent donc que les Départements d'Outre-Mer sont de faux départements. Et ce sont ces faux départements que la France a intégrés à l'Europe, sans se soucier de leurs difficultés.

Par une lettre du 23 décembre 1987, Monsieur le Président de la Commission des Communautés Européennes, répondant au Président de la Région Martinique, qui s'étonnait de n'avoir pas trouvé dans le rapport sur la situation et l'évolution socio-économique des régions de la Communauté, d'éléments relatifs aux DOM, donnait l'information hautement significative :

«Il est exact que les données reçues par l'office statistique des communautés européennes en provenance de l'INSEE ne comportent pas d'éléments relatifs aux DOM.»

Il est clair que la France, en adhérant à la C.E.E. en 1957, ne s'est absolument pas souciée de ses régions défavorisées.

Nous avons actuellement de nombreux signes alarmants à la Martinique. Dans le numéro 106 du magazine GEO, tiré à 584 613 exemplaires, en décembre 1987, on trouve un article intitulé :
«Ces messieurs de la Martinique», écrit avec la collaboration de M. Jean BALLY.

On peut lire :

«Les békés se marient de préférence entre eux, mais il leur arrive plus fréquemment qu'autrefois de nouer des liens conjugaux avec des métropolitains.

L'admission du prétendant est sévèrement réglementée et on ne manque jamais de marquer la distinction (un ou une) «Métro» marié(e) avec un béké sera considéré(e) «métro» toute sa vie.

Seuls les enfants du couple, s'ils sont nés sur place, pourront devenir békés.

En revanche, les relations intimes avec les gens de couleur restent taboues.

"Frères tant qu'on veut, mais pas beaux-frères. "

Chacun sait que de nombreux Martiniquais sont sollicités pour la vente de terrains et de maisons, parfois à des conditions qui les surprennent. Les notaires de la Martinique s'organisent pour la vente des maisons aux enchères : une entrée de plain-pied dans le marché européen de l'immobilier.

Dans France-Antilles du 22 mars 1991, on trouve une lettre ouverte au Préfet de M. Ernest WAN-AJOUHU, Maire du François, dans laquelle on peut lire :

"Nous avons déjà suffisamment de difficultés avec nos problèmes économiques pour que des métropolitains irresponsables en ajoutent (incidents sur plages et dans restaurants). C'est pourquoi je m'adresse à votre vigilante attention pour qu'à la moindre peccadille, ce ne soit pas l'autochtone qui soit pris à partie par les "forces de l'ordre", laissant sans inquiétude ceux qui ont délibérément provoqué ces incidents.

Il est naturel qu'une solidarité ethnique puisse se faire jour : compte tenu des dangers et des responsabilités, il faut qu'en premier lieu l'équité domine".

Si la solidarité ethnique est naturelle, elle peut jouer dans les deux sens et on voit où cela nous mènerait.

La libre circulation des personnes entre l'Europe et la petite Martinique, crée des conditions maximales de transformation du peuplement à la Martinique.

C'est un devoir pour nous de trouver la solution à ce problème qui met en cause l'existence même du peuple martiniquais.

Nous n'avons pas besoin d'être intégrés à l'Europe pour commercer avec elle.

Ce qu'il nous faut, c'est un statut nous permettant de gérer nous-mêmes nos affaires tant en matière économique, financière que sociale.

Ce n'est pas à la France seule que le problème de l'intégration à l'Europe a posé les cas des régions défavorisées.

L'Espagne a accordé l'autonomie en 1979 à la Catalogne, en 1980 au Pays Basque, à la Galicie, en 1981 à l'Andalousie et aux Asturies, en 1983, à l'Extremadura, etc.

L'Italie, elle aussi, possède ses régions autonomes, les Abruzzes, Basilicate, Calabre, Campanie, Molise, Parilles, Sardaigne, Sicile.

Le Danemark a accordé l'autonomie au Groeland en 1979.

Le Royaume-Uni possède sa région autonome : l'Irlande du Nord, et les îles du Commonwealth sont indépendantes.

Ces dernières font partie des A.C.R qui signent directement les accords de Lomé avec la C.E.E.

Quand nous parlons d'un nouveau statut pour la Martinique, nous ne faisons rien de révolutionnaire.

En décembre 1959, au moment des affrontements sanglants entre les jeunes et les C.R.S., le Conseil Général de la Martinique, en présence du Préfet, de l'Évêque, du responsable des forces armées, a voté à l'unanimité une motion qui se terminait ainsi :

«Le Conseil Général demande que des conversations soient entamées immédiatement entre les représentants qualifiés des Martiniquais et le gouvernement pour modifier le statut de la Martinique en vue d'obtenir une plus

grande participation à la gestion des affaires martiniquaises.»

En 1972, les dirigeants des partis communiste et socialiste français, qui ont actuellement la majorité absolue à l'Assemblée Nationale, publiaient un programme commun dont le chapitre 6 était consacré aux DOM et TOM, qui disait :

«Le Gouvernement reconnaîtra le droit à l'auto-détermination des peuples des DOM et des TOM. Les nouveaux statuts seront discutés avec les représentants des populations concernées et devront répondre aux aspirations de celles-ci.

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion seront érigées en collectivités nouvelles prévues par l'article 72 de la Constitution ; les populations de ces quatre territoires seront appelées dans le meilleur délai à élire, chacune au suffrage universel et dans des conditions assurant l'exercice réel des libertés démocratiques, une assemblée ayant pour but l'élaboration d'un nouveau statut quelle discutera avec le gouvernement et qui permettra à ces peuples de gérer eux-mêmes leurs propres affaires. "

En novembre 1989, Aimé CES AIRE, Député de la Martinique, a demandé à l'Assemblée Nationale l'organisation d'un référendum local :

" Que les DOM - et chacun pour sa part - choisissent le statut économique qui leur paraît convenir le mieux à leurs intérêts et à leur idéal.

- Intégration pure et simple.

-Dérogation.

-Association.

Peu importe.

Ce qui importe, c'est que les peuples soient consultés, démocratiquement consultés."

La Corse devient une collectivité territoriale d'un type nouveau, dirigée par un exécutif responsable devant l'Assemblée de Corse.

Saint-Pierre-et-Miquelon est passé par tous les statuts possibles de la Ve République : territoire d'Outre-Mer, département en 1973 et collectivité territoriale depuis 1983.

M. Louis Le PENSEC, Ministre des DOM / TOM, à l'occasion d'une visite de 48 heures à Wallis-et-Futuna, territoire du Pacifique Sud, a déclaré :

«Le gouvernement français est prêt à étudier des propositions de réforme du statut de Wallis-et-Futuna».

Le même Louis Le PENSEC a plaidé devant l'Assemblée pour «une évolution institutionnelle maîtrisée» de l'Outre-Mer, sorte de statut à la carte qui «collerait» ainsi aux attentes de la population.

Devant les jeunes Rocardiens, réunis en université d'été à Cap d'Agde, le Ministre des DOM-TOM s'est interrogé sur la possibilité d'élaborer «dix statuts différents pour les dix composantes de l'Outre-Mer».

Ceci serait, a-t-il expliqué, «conforme à toute une évolution qui se fait de par le monde» et permettrait de concilier des institutions qui «collent aux attentes des populations» et, pour ses composantes, de «faire partie d'un grand ensemble».

Nous ne pouvons rester indifférents au sort des anciennes colonies françaises en Afrique.

On nomme zone franc, l'ensemble des pays où la monnaie utilisée est le franc, ou des unités monétaires attachées au franc : le franc CEP et le franc CFA.

Que deviendra le franc CFA dans le cadre de la mise en vigueur des accords de Maastricht, dont chacun sait que la disposition majeure est la création d'une monnaie unique qui mettra fin à l'existence du franc ?

Un protocole de ces accords prévoit que "la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'Outre-Mer, selon les modalités établies par sa législation nationale et sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFR"

Donc la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie conserveront leur monnaie. Mais qu'en sera-t-il du franc CFA ?

Les accords de Maastricht sont muets sur ce point et ce silence est éloquent : il signifie que le franc CFA ne sera pas maintenu, car il est bien évident que si les douze avaient eu d'autres intentions, un protocole analogue à celui qui concerne le franc CFP en aurait traité.

Autrement dit, la garantie monétaire accordée par la France ne sera pas reprise par l'écu ; les pays africains de la zone franc seront abandonnés au sort de leurs voisins et dotés de monnaies inconvertibles et fondantes, facilitant le pillage de leurs ressources par la Finance Internationale.

Nous devons travailler de toutes nos forces à expliquer la situation aux travailleurs martiniquais pour qu'ils exigent un statut nous permettant de faire face à la situation, pour que le peuple martiniquais reste maître de la Martinique.

Permettez-moi, pour terminer, de regretter, qu'en cette période du bicentenaire de la Révolution de 1789, au moment où le peuple français a envoyé à l'Assemblée Nationale, une majorité absolue d'hommes de gauche, au moment où le gouvernement français accepte de faire un énorme effort financier, et, pire, de

sacrifier la vie de ses soldats, soi-disant pour défendre la liberté et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il ne s'est trouvé aucune tendance pour rendre hommage à la Révolution en mettant un terme à l'hypocrisie du système colonial français, avec ses DOM/TOM, etc.

Les mânes des révolutionnaires de 1789 auraient tressailli d'orgueil si, volontairement, ce système se transformait en une union de peuples libres, volontairement liés par la fraternité et des intérêts réciproques.

Cette union française deviendrait à nouveau, pour tous les peuples du monde, l'un des phares de l'humanité.

Cette modeste contribution à la libération de notre peuple, est dédiée aux femmes de la Martinique depuis l'esclavage jusqu'à nos jours.

Chacun de nous a eu :

une MAN CIA : ma mère
une DEDE : ma femme
une CLAUDIE : ma fille
une VEVETTE : ma sœur

Que les générations futures leur accordent : RESPECT ET AMOUR.